



P 1792

ID 4986

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Serge PINTO

Luxembourg, le 10 février 2021

Objet : Votre pétition 1792 – Pétition Mutuelle pour animaux

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et à Monsieur le Ministre des Finances en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Romain Schneider  
Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et  
du Développement rural  
L-2913 Luxembourg

Monsieur Pierre Gramegna  
Ministre des Finances  
L-2931 Luxembourg

Luxembourg, le 10 février 2021

Objet : Pétition 1792 – Pétition Mutuelle pour animaux

Messieurs les Ministres,

Au cours de sa réunion du 9 février 2021, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 167 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés

**Intitulé de la pétition:**

Pétition Mutuelle pour animaux

**Texte de la pétition:**

Moien

Ech hunn 5 Katzen an dovun sin der 2 net meng. Trotzdem sinn dei emmer bei miir doheem an ech gin hinnen Fudder a.s.w. Ass alles nach finanziel nach ze droen bis en bei den Vetirinaire muss goen dann geht et seier ant Geld. Meng fro ass keinnt en et net en Gesetz machen dat et och hei zu Letzebuerg eng Art Krankenkees vir deieren mecht. Wei et z.B an Deitschland oder Belgt geet. Denken dat geif villen Deieren heafen.

**Dépôt:** le 02.02.2021 à 20:26

**Pétitionnaire:** Serge Pinto